

Compte rendu du Conseil Municipal d'Argences en Aubrac

19 octobre 2022

Convocation envoyée le 14 octobre 2022

Nombre de membres :

En exercice : 22

Présents : 18

Votants : 21

Présents : ALEXANDRE Hélène, BROSSARD Estelle, CARRIE Roland, CHASTANG Gérard, CONQUET Céline, DUMAS Michel, FEYBESSE Colette, FRANC Serge, GARREL Thierry, IMBERT Arnaud, LOUVRIER Paulette, MAGNE Anne, MOULIAC Philippe, NUGON Lucile, TERRISSE Jean-François, VABRET Murielle, VAISSIER Hugues, VALADIER Jean.

Absents excusés avec procuration : MAIRINIAC Pascale (Procuration à Michel DUMAS)
RAYMOND Delphine (Procuration à Gérard CHASTANG)
VEZY Jean-Michel (Procuration à Thierry GARREL)

Absents : FABREGUES Hélène

Invités : DECKER Aline, d'agent d'entretien / coordonnateur du service propreté et aide au service cantine
DOSSIER Eric, chargé de la gestion des campings et du gîte communal
LAURENS Rémy, chargé de mission urbanisme et habitat, CCACV
ROUQUETTE Elsa, responsable service Enfance-Jeunesse
BRUNET-ASTRUC Nadine, Directrice Générale des Services

M. le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel nominal.

Le quorum étant vérifié, l'assemblée municipale peut valablement délibérer.

Thierry GARREL est désigné secrétaire de séance, sur proposition de M. le Maire.

Approbation du compte rendu de la séance du 28 septembre 2022

Il est fait état d'un oubli concernant un projet de création d'un type d'équipement sportif. En effet, au terme de la présentation du bilan de la saison sportive estivale, Lilian FABRE, éducateur sportif de la Commune présentait les projets 2023 dont celui d'un skate-park, issu de la demande de certains jeunes. Celui-ci pourrait rentrer dans les conditions d'obtention de la subvention « 5000 équipements sportifs ».

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation

M. le Maire présente à l'assemblée les décisions du Maire qu'il a prises dans le champ des délégations consenties par le Conseil Municipal, en application des dispositions figurant aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment en ce qui concerne la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tout type de marchés qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget et aussi en ce qui concerne la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Elles sont les suivantes :

- *Décision portant location d'un garage sis Rue du Vitraguet – Vitrac en Viadène - Décision N° DC2022C46*
Monsieur le Maire fait bail et donne à loyer à Madame Monique BORS, un garage, sis Rue du Vitraguet – Vitrac-en Viadène - 12420 ARGENCES EN AUBRAC pour une durée de 1 année, renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel de trente-huit euros (38 €) et ce, à compter du 01/08/2022.
Le dépôt de garantie est fixé à un mois de loyer.

Présentation de Mme Aline DECKER

Présentation d'Aline DECKER, agent d'entretien / coordonnatrice du service propreté depuis le 18 juillet 2022.

Ses missions au sein de la Commune sont les suivantes :

- Agent d'entretien (salles communales, écoles, toilettes publiques, ...),
- Coordination des agents du services propreté,
- Aide en restauration scolaire.

Point sur le PLUi (des carnets communaux au projet de zonage) par Rémy LAURENS

Rémy Laurens, chargé de mission urbanisme et habitat au sein de la Communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène prend la parole afin de faire un point sur le PLUi à l'assemblée.

Le PLUi de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène doit poser pour les 10 ans à venir les règles liées à l'urbanisme. Il se veut être un projet équilibré.

Des outils règlementaires tels que la ZAN (Zéro Artificialisation Nette) seront utilisés afin notamment de réduire la consommation des espaces et ce pour des raisons climatiques, du coût des constructions de réseaux, des terres agricoles, ... Il y a tout un équilibre régional à mettre en œuvre.

Les carnets communautaires font état des recensements des fonciers mobilisables et de ceux déjà consommés. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques et a, pour ce faire établi une feuille de route d'ores et déjà validée.

Actuellement, 96 hectares de terres agricoles sont concernés sur le territoire de la Communauté de communes et l'objectif est de réduire cette emprise de 50 %, soit 48 hectares.

Il s'agit par cette mesure d'acter de la transition écologique et de revoir son mode de consommation.

Dans le cas où des terres agricoles viendraient à être utilisées, des études de densification seront alors obligatoires.

La CCACV présentera prochainement le pré-zonage (novembre) et des documents devront donc être fournis en amont avant les permanences. Les consommations actuellement dégagées par des projets en cours viennent déjà en soustraction. Par ailleurs, il sera également défini une enveloppe urbaine représentant un périmètre de 20 à 50 mètres autour des bourgs.

Il est également à noter qu'aujourd'hui la réhabilitation d'un bâtiment coûte moins cher que sa construction (suite aux normes thermiques) et que le Workshop a permis l'identification d'îlots pour lesquels l'Etablissement Public Foncier (EPF) sera saisi.

Une demande a été également adressée à Mme la Préfète de l'Aveyron pour la mise hors cadre des bâtiments agricoles.

Ce zonage sera inscrit aux Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) ; la reconquête des biens envisagés est aujourd'hui simplifiée notamment avec les allègements des procédures de préemption par exemple.

Enfin, les mêmes opérations seront initiées dans les Zones Artisanales.

Bilan estival de l'Accueil des Loisirs

Elsa ROUQUETTE, responsable du service Enfance-Jeunesse prend la parole et rend compte du bilan estival 2022 de l'Accueil des Loisirs de Sainte-Geneviève sur Argence.

I. L'ALSH

1) Fonctionnement

L'Accueil de Loisirs est porté par l'Espace de Vie Sociale. A ce titre, il est doté de spécificités et de modalités de fonctionnement, reliées au Projet Éducatif de Territoire en place.

Pour l'été 2022, l'ALSH a été ouvert 25 jours (du 8 juillet au 12 août) durant l'été 2022 de 7h15 à 18h45.

Ces modalités d'organisation permettent :

- - Une forte amplitude horaire afin de répondre aux besoins des familles.
- - Une volonté appuyée d'accompagner les familles durant les périodes de vacances.
- - La maîtrise des ressources humaines par le biais de 12 jours de fermeture
- - De s'adapter à l'activité économique locale (un enjeu fort au niveau territorial avec de nouveaux arrivants suite à l'ouverture du Pôle Viande).

2) Public

L'effectif maximum d'enfants de 3 à 12 ans ayant été accueillis a été de 40 enfants durant l'été. Deux groupes d'âges sont constitués (3-5 ans ; 6-12 ans) afin de respecter le rythme et les besoins des enfants. Une attention particulière est accordée aux enfants de moins de 6 ans avec une adaptation de l'accueil.

La capacité d'accueil reste fixée à 50 enfants au regard de l'agrément obtenu et de la configuration des locaux.

3) Les moyens humains

- L'équipe du Service Enfance, dédiée au Projet Éducatif de Territoire, ayant des compétences transversales et pluridisciplinaires, intervient sur l'ALSH: une responsable Enfance Jeunesse, également coordinatrice EVS, une adjointe Enfance Jeunesse, 5 animateurs permanents dont 4 diplômés ont travaillé cet été, par roulement. 3 animateurs en CEE ont été recrutés en renfort cet été, dont 2 diplômés.
- Une volonté appuyée de fidéliser les animateurs occasionnels en Contrat d'Engagement Éducatif avec une rémunération attrayante (73 euros brut la journée pour un animateur diplômé)
- Via l'Espace de Vie Sociale, une équipe stable, connue des familles (qui intervient sur les deux écoles durant les temps périscolaires et/ou scolaires), qui a de nombreux avantages : un meilleur accompagnement des enfants (des adultes repères), des partenariats structurés et fidélisés, accueil inclusif rendu possible, une veille dans la recherche de financements (appels à projets MSA, CAF, culture...), réflexion de autour de projets co-construits en faveur de l'eau.
- Afin de respecter les 35 heures par semaine et à la vue de la grande amplitude d'ouverture, les agents effectuent 9 heures par jour et ont un jour de repos par semaine. Ce planning a été apprécié.
- Il convient de noter les difficultés rencontrées dans le cadre du recrutement d'agents diplômés ou de CEE.

4) Les moyens matériels

- De nombreux espaces pouvant être utilisés et laissant place à de nombreuses possibilités d'animation.
- Les locaux sont partagés avec l'école, ce qui est peut-être une contrainte (nécessité de bien communiquer avec les enseignants, manque de rangement, ...) comme un atout (partage des jeux comme les vélos, les trottinettes, les ballons...).
- Situé à proximité du bourg-centre, les enfants peuvent profiter des infrastructures municipales ou intercommunales (stades, piscine en été, médiathèque, gymnase, centre culturel) et des espaces naturels (parcs, plans d'eau...).
- Pour les sorties, l'utilisation des 3 minibus municipaux est un atout considérable.
- L'ALSH bénéficie du projet politique de la commune d'Argences (EVS) ce qui permet d'aller chercher des fonds sur des projets structurants de territoire : un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la MSA en juillet 2022 autour du développement durable (projet « mille trésors de la nature »), un dossier « demande de présence renforcée » auprès de la CAF pour l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques.

II. LE PROJET PEDAGOGIQUE

1) *Projet pédagogique de l'ALSH à l'année*

Les objectifs, les activités et les projets d'animation de l'ALSH tiennent compte des orientations éducatives fixées par la commune d'Argences en Aubrac et la Communauté de communes.

Le projet pédagogique de l'ALSH développe particulièrement les orientations suivantes :

- L'inclusion de tous : enfants en situation de handicap, enfants issus de familles allophones,
- La découverte d'activités culturelles, artistiques et sportives, appropriation du patrimoine local, valorisation des savoir-faire et des compétences des acteurs locaux, connaissances et compréhension de l'environnement local,
- L'éducation à l'Environnement et au Développement Durable,
- La valorisation des métiers autour de l'enfance (formations et professionnalisation des équipes, réunions d'équipes avec accompagnement pédagogique, séances d'analyse de pratique proposée par une psychologue, accueil de stagiaires,
- L'utilisation de nouveaux outils pour améliorer le lien aux familles et permettre une meilleure visibilité du service proposé : plateforme BL Enfance, communication (site communauté de communes, site de la commune, Panneau Pocket, programmations vacances et mercredis) pour améliorer le lien avec les familles,
- La communication avec les différents acteurs éducatifs,
- Le lien permanent avec les événements locaux et le territoire.

Les objectifs sont développés au sein de l'ALSH autour de 4 grandes thématiques, qui guident les projets d'animation mis en place sur le terrain l'équipe d'animation : culture, sport, consommation responsable, solidarité. La communication est un axe transversal.

2) *La programmation de l'été 2022*

La programmation de l'été 2022 s'est articulée autour de la préservation de la ressource en eau. Cette thématique, large, a permis de décliner un grand nombre d'activités, adaptées à tous les âges.

En plus des animations proposées par l'équipe, des intervenants en lien avec la thématique ont mis en place des activités à destination des enfants :

- Le CPIE : « La pollution de l'eau »
- La LPO : « Les pieds dans l'eau » (découverte de la faune et la flore des ruisseaux environnants et de la mare aux canards)
- L'École de pêche : pêche au plan d'eau de Sainte Geneviève

Afin de permettre aux enfants d'avoir une meilleure connaissance de leur environnement local et des événements culturels, des sorties ont été organisées :

- Piscine de Sainte Geneviève (12 sorties)
- Médiathèque (une sortie dans le cadre de « Partir en livre »)
- Mini-golf
- Château de Valon
- Tyrolienne au plan d'eau de Sainte Geneviève (Aloa Nature)
- Cascade du Déroc et lac des moines
- Cascade du Capat
- Cascade du Devez
- Petit Saint Cloud à Lacalm
- Lac de Saint Gervais
- Fêtes Musicales (2 participations à des concerts et une médiation culturelle avec Anne Le Bozec).

Les moments conviviaux et fédérateurs ont été organisés tout au long de l'été :

- Deux veillées
- Une après-midi « Grand jeu en famille »
- Un Inter-ALSH.

Du fait des nombreuses sorties, pour la plupart en minibus, il a été nécessaire d'avoir un nombre d'animateurs suffisant afin de respecter la législation et les différents taux d'encadrement. Par exemple, un animateur pour 5 dans l'eau pour les moins de 6 ans et 1 pour 8 pour les plus de 6 ans, un chauffeur pour chaque mini-bus (dans l'idéal, il faudrait même un deuxième adulte), deux animateurs pour un déplacement à pied....Tous les enfants inscrits ont été accueillis.

3) Des activités s'appuyant sur les partenariats et des ressources locales

Lien avec les familles :

- Une attention particulière a été accordée au lien avec les familles, que ce soit par voie dématérialisée ou lors des moments d'accueil. Les familles sont également accompagnées de façon globale par les services municipaux, notamment France Service pour les familles allophones.
- La programmation a été détaillée afin que les familles aient connaissance des trousseaux à amener chaque jour : affaires de piscine, affaires pour sortie. Un mail a été envoyé pour apporter des précisions concernant les veillées ou autres animations spécifiques. Tout est simplifié afin de faciliter les équilibres vie personnelle – vie professionnelle.
- Des adaptations dans le fonctionnement ont été faites dans l'accueil de certains enfants : rendez-vous médicaux et paramédicaux.

L'ALSH entretient des liens privilégiés avec les autres services communaux ou intercommunaux :

- Elus : considération de chaque détail de l'organisation en place
- Direction Générale des Services : validation de la communication externe, orientations de l'ALSH...
- Services techniques : réparations diverses...
- Service Culturel : participation à la programmation culturelle, interventions d'Alexandre Paulus, chargé de mission culture et patrimoine, et des services civiques auprès des enfants...
- Service des sports : interventions de Lilian Fabre, éducateur sportif de la commune d'Argences en Aubrac
- Service des ressources humaines : contrats de travail, congés des agents...
- Secrétariat : réservation des salles, réservation des mini-bus, lien avec les familles...
- France Service : accompagnement des familles allophones
- Service Comptabilité : factures, budgets, facturation aux familles...
- Micro-crèche : passerelle à l'ALSH (connaissance des locaux, des agents)
- Service Enfance Jeunesse de la communauté de communes : projets spécifiques, suivi des effectifs, services civiques...

III. BILAN QUANTITATIF DE L'ETE 2022

- En moyenne, 23.5 enfants par jour ont été présents cet été (8,2 de plus de 6 ans et 15,3 de moins de 6 ans).
- Malgré le nouveau règlement intérieur et la facturation des absences non justifiées, l'effectif a beaucoup varié : en moyenne, par jour, nous comptons 5 absences non justifiées par jour et 5 absences justifiées.
- 34,9% des enfants avaient plus de 6 ans et 65,1% moins de 6 ans (d'où la nécessaire adaptation de l'accueil durant les repas et les temps de sieste avec l'achat de draps, de matelas).
- 71 enfants ont été accueillis :
 - 47 enfants sont scolarisés sur la commune
 - 24 enfants sont scolarisés ailleurs que sur la commune (l'ALSH étant une compétence communautaire, l'accueil est ouvert à tous les enfants de la Communauté de Communes) :
 - 4 de Cantoin
 - 2 de Cassuéjols (maman travaillant à Sainte Geneviève)
 - 3 de Curières (pas de place à l'ALSH de Laguiole et St Amans 2 jours)
 - 4 de Laguiole (vacanciers n'ayant pas eu de place à Laguiole)
 - 2 de Lieutadès
 - 9 venant d'autres villages ou autres départements (maison de vacances, grands-parents sur le territoire).

Tableau détaillé des présences enfants durant l'été :

	Présences	Absences justifiées	Absences non justifiées
Journée	542	55	49
Matin	33	2	9
Après-midi	49	2	18
Repas	547	55	61

Le risque de déséquilibre financier suggéré par les absences injustifiées a été anticipé cette année par une modification du règlement intérieur avec l'appui des élus en charge de la thématique.

IV. PERSPECTIVES

- Développer la communication de l'ALSH : programmation, articles de presse, valorisation des actions réalisées...
- Continuer à développer des partenariats locaux
- Consolider le partenariat avec le Pôle Ressources Accueil Inclusif : malles pédagogiques, dossier de Présence Renforcée, accompagnement des équipes, accueil des enfants à besoins spécifiques
- Être continuellement vigilant à la maîtrise budgétaire (démarche de recherche de fonds)
- Continuer l'accompagnement pédagogique des équipes d'animation et leur montée en compétences (analyse de pratique, PSC1, formations CNFPT, BAFD)
- Refédérer les familles : événements ponctuels, ateliers enfant/famille.
- Intégrer la démarche écocentre : un dossier a été envoyé au mois de septembre 2022.
- Travailler l'intégration de l'ALSH dans le pôle intergénérationnel
- Développer l'axe de l'EVS envers l'adolescence dont sont aujourd'hui en charge Emma FERRATON et Alexandre PAULUS (ex. : Conseil municipal des jeunes)

Il est rappelé par Lucile NUGON le succès de la journée départementale de l'EVS du 8 octobre dernier à Luc La Primaube et le projet de « Rap en Aubrac » porté par la Communauté de Communes.

Bilan touristique 2022

Eric DOSSIER, agent en charge de la gestion des campings et du gîte communal, présente le bilan de la saison touristique 2022.

- **SAINTE-GENEVIÈVE**
 - **1 683 nuitées** depuis l'ouverture dont un pic de fréquentation enregistré en Août (701 nuitées)
 - **chiffre d'affaires total de 15 222,80 €**
 - En emplacements libres, seuls 15 emplacements sur 25 sont utilisés (pente excessive et caravanes stationnées) pour un chiffre d'affaires de 3 569,80 €
 - 518 nuitées ont été enregistrées pour le gîte soit 4 137 € de chiffre d'affaires
 - 414 nuitées ont été enregistrées pour les mobil-homes soit 7 516 € de chiffre d'affaires
 - **Montant des charges** évalué à la somme de **10 975,60 €** (eau, électricité, fournitures et personnel)
 - **Résultat net de 4 247,10 €**
 - Points forts : calme, proximité du centre-ville et de ses commerces, village culturel et sportif, pot d'accueil et disponibilité, prix, services (machine à laver, etc...)
 - Points faibles : absence de wifi, vétusté des sanitaires, absence de site internet, signalétique, pente des terrains et les paiements en Mairie

- Problèmes rencontrés : impayés, horaires de présence en réception et départ des clients, sanitaires anciens, obligation de fermeture du mobil-home n°3, temps sur place en haute-saison, problèmes liés aux mobil-homes anciens, concurrence due à la gratuité de l'aire de camping-cars.

- **LACALM**

- 204 nuitées constatées mais seulement 90 nuitées réglées pour un chiffre d'affaires total de 970,80 € soit une moyenne de 33 % d'impayés
- Montant des charges évalué à la somme de 3 526,20 € (eau, électricité, fournitures et personnel)
- Résultat net déficitaire de 2 555,40 €
- Points forts : calme, camping ombragé, cadre environnant, commerces, prix, proximité des sites touristiques, services (machine à laver, etc...)
- Points faibles : zone blanche, vétusté des sanitaires, absence de site internet, signalétique, horaires de passage du responsable camping, paiement en Mairie
- Problèmes rencontrés : impayés, horaires de passage prévus sur site, problèmes liés à la structure ancienne, déshivernage conséquent, temps effectif sur place, absence de passage le soir.

- **Travaux et missions complémentaires**

Divers travaux ont pu être également réalisés : diverses plantations dans le respect des strates et essences, diverses améliorations avec récupération et transformation de structure bois.

Eric Dossier a également impulsé une tendance à l'éco-responsabilité par le tri et suite aux événements climatiques (période de restriction de l'usage de l'eau).

Une visite au salon Horizonia a pu permettre également de rechercher des propositions concernant des projets identifiés en développement touristique.

- **Propositions**

Diverses propositions ont pu être formulées : mise en place d'un composteur, conventionnement avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans un cadre d'actions pour la biodiversité, demande d'éligibilité à France Vélo Tourisme, etc.

Il serait également envisagé de rendre payant le stationnement sur l'aire de camping-cars afin de réduire la concurrence implicite envers le camping.

Une réflexion collective sera menée avec l'aide de l'ADEFPAT concernant le développement touristique du territoire ainsi qu'une réflexion sur l'aménagement du gîte de 10 places à Alpuech et de l'appartement.

Compte-rendu de la Commission Travaux
--

Un compte-rendu complet de la Commission Travaux qui s'est tenue le 5 octobre 2022 sera prochainement mis à disposition de l'ensemble des élus.

Point sur les travaux d'entretien des bâtiments.

- Réfection toitures de divers bâtiments communaux
- Création d'une salle de formation au niveau du Cambon
- Fin des travaux au niveau de l'hôtel restaurant « L'Argence »
- Fin des travaux au niveau de la maison de l'Evêché
- Point d'avancement des travaux à Alpuech
- Point d'avancement programme de rénovation des fours (four de Mels)
- Intervention de maintenance sur les cloches (Benaven, Orhaguet, Vitrac, Apuech, Lacalm)
- Lancement du groupement de commande pour enfouissement des réseaux Benaven
- Traitement des demandes des conseils d'école et centre de loisirs
- Maison Guitard

Point sur l'entretien et la gestion de l'éclairage public.

- Réseaux vieillissants
- A court terme : mise en place d'une horloge programme pour les secteurs le permettant avec communication en amont adéquate
- A long terme, méthodologie :

- Faire un inventaire / référencement des points lumineux
- Etudes de solutions techniques
- Etablissement d'un schéma directeur avec priorité
- Caler un plan pluriannuel d'investissement
- Recherche de subventions

Point sur l'entretien et la gestion du réseau d'assainissement collectif.

- Mise en œuvre du schéma directeur
- Externalisation de la coupe des roseaux de certaines stations d'épuration
- Evacuation des boues de la station des Sainte Geneviève

Point sur l'entretien et la gestion du réseau voirie et chemins ruraux.

Il est important de retenir :

- Diminution de la longueur suite aux contraintes budgétaires
- Augmentation du prix de la matière première
- Suppression de la DETR

Point sur l'entretien et la gestion des espaces verts et cimetières.

- Rappel de la démarche « Zéro Phyto »
- Problématique de l'arrosage des fleurs cet été
- Cimetière : rappel de la procédure de reprise de concessions

Acquisition matériel 2022.

- Etrave « lourde » pour le Holder
- Godet « crocodile » pour le télescopique
- Epareuse
- Petit matériel (Rotofil, ponceuses, ...)

Point consommation enveloppe budgétaire.

- Dépenses budgétaires maîtrisées
- Rappel : pas d'obligation de consommation totale de l'enveloppe budgétaire...

Point sur l'étude de construction d'un bâtiment technique.

- Mutualisation du bâtiment avec le SMICTOM et la Régie des Eaux
- Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre

S'agissant de la procédure de reprise des concessions en l'état manifeste d'abandon, les élus confirment le passage en seconde phase du projet. Il sera donc demandé aux services techniques communaux d'effectuer un passage, avant la Toussaint, dans chaque cimetière concerné afin de repositionner les plaques jaunes et/ou panneau d'information situé à l'entrée du cimetière précisant la fin de la procédure de reprise.

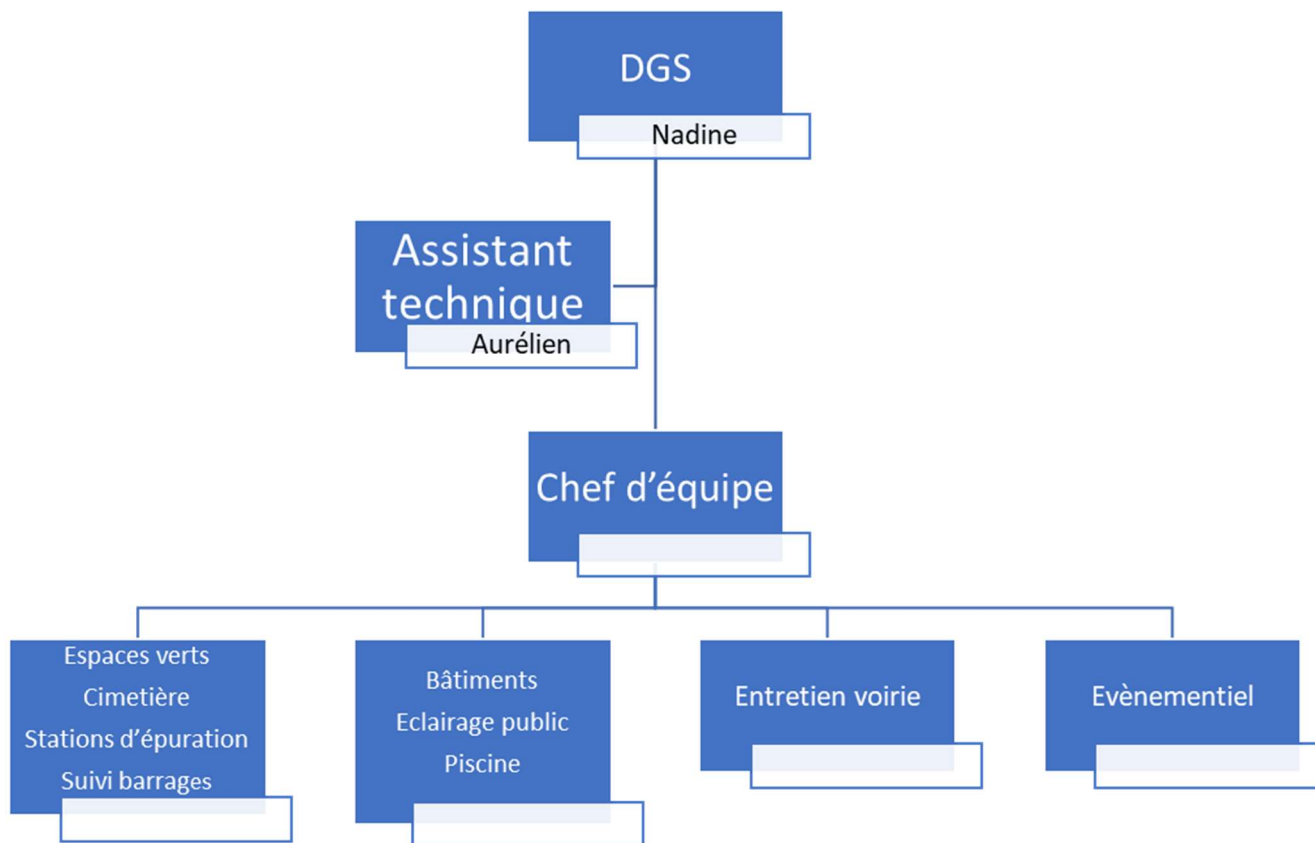
Réorganisation des Services Techniques

Pour rappel, les services techniques, composés de 9 agents à temps plein et d'un agent à temps incomplet, interviennent sur les secteurs suivants : espaces verts, entretien voirie, éclairage public, bâtiments, cimetière, stations d'épuration, suivi des barrages, piscine, déneigement, évènementiel, cartographie.

Suite à l'immersion au sein des équipes de la DGS lors d'une journée, les constats suivants sont faits : grande étendue du territoire, des agents assidus, des départs à anticiper, des défaillances de sécurité et de port des EPI, pas le même degré d'autonomie selon les équipes, enregistrement et traitement des interventions non formalisés, contrôles et conformités non à jour...

Dans ce cadre, il a été proposé les solutions suivantes : acquisition d'un logiciel de gestion des interventions et de suivi, mise en place de procédures, accompagnement au quotidien des agents, formation des agents, définition d'une politique de recrutement selon les besoins techniques avérés.

Ainsi, en découle l'organigramme suivant :



Créations de postes

Suite au constat du paragraphe précédent, une commission composée de plusieurs élus a travaillé ensuite sur les besoins des services et a analysé cet audit. Il en ressort qu'un recrutement de chef d'équipe serait primordial afin d'accompagner au quotidien les agents du service technique.

Parallèlement, une candidature spontanée a été reçue. Après un entretien oral puis une épreuve écrite, une proposition d'embauche lui a été faite afin de manager ces agents au quotidien sur le terrain.

Pour cela, il conviendrait de créer un poste d'agent de maîtrise principal au 1^{er} décembre 2022.

M. le Maire demande au Conseil :

- De créer un poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} décembre 2022
- De modifier en conséquence le tableau des emplois.
- D'inscrire au budget les crédits

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Contrat de prestation - cours de FLE

Les cours de FLE seront dispensés à raison de 10 ou 12 séances (le nombre sera statué en fonction du nombre de groupes et du niveau des bénéficiaires suite au test de positionnement du 19/11/22) sur une durée de 5 à 6 semaines.

S'agissant de l'intervenante FLE, celle-ci peut être recrutée par le biais d'un contrat vacataire dont les critères de définition sont :

- La spécificité : un vacataire est recruté pour exécuter une tâche déterminée
- L'absence de continuité dans le temps : l'emploi ne correspond pas à un besoin permanent de la collectivité
- Rémunération : attachée à l'acte

En l'espèce, les trois critères de la vacation sont remplis puisque l'intervenante aura :

- Une tâche spécifique (dispense de cours de FLE),
- Sur une période définie : 5 à 6 semaines
- Une rémunération à la tâche (60€ / h)

Par conséquent, un contrat vacataire peut être établi sur les critères susmentionnés.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

M. le Maire indique aux membres du Conseil que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

M. le Maire informe les membres du Conseil que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil de recruter un vacataire pour effectuer la mission tenant à la dispense des cours de Français Langues Etrangères (FLE) et pour une durée de 5 à 6 semaines.

Il est proposé également aux membres du Conseil que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 60 €.

M. le Maire propose au Conseil :

- de l'autoriser à recruter un vacataire pour une durée de 5 à 6 semaines
- de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 60 €
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Il est précisé que les cours débuteront début décembre au Centre de formation de Sainte-Geneviève sur Argence.

Décision modificative – budget principal

Suivant la nécessité de procéder à des travaux spécifiques cette année non prévisibles au moment du vote du budget, soit le changement de la chaudière pour le logement de la Calmontie et l'aménagement de la salle de cours du Cambon pour les apprenants aux métiers de boucherie et l'obligation comptable de réaliser ces opérations en section investissement en dépenses, il faut prévoir une décision modificative au budget principal selon les modalités suivantes :

Budget Principal

Section Investissement – Dépenses – Opération 511 - Chapitre 23- compte 2313 – montant de - 44 450 €

Section Investissement – Dépenses – Opération 511 - Chapitre 21- compte 2132 – montant de 3 240 €

Section Investissement – Dépenses – Opération 511 - Chapitre 21- compte 2135 – montant de 41 210 €

M. le Maire demande au Conseil :

- De valider les modifications apportées au budget principal,
- De donner délégation à M. le Maire, en tant que de besoin, pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire,

- Et plus généralement, de demander que toutes démarches nécessaires soient faites auprès des autorités et services compétents, suite à l'adoption du présent budget.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Décision modificative au budget pour l'alarme de l'EHPAD (inscription au compte 2135)

Suite à une vérification comptable sur les imputations, il est nécessaire de modifier le compte d'imputation pour les travaux du système incendie à installer à l'EHPAD du bon accueil. Initialement l'imputation était prévue au compte 2156 alors qu'il est préférable de l'imputer au 2135 et donc de prévoir une décision modificative au budget principal selon les modalités suivantes

Budget Principal

Section Investissement – Dépenses – Opération 523 - Chapitre 21- compte 2156 – montant de - 80 000 €

Section Investissement – Dépenses – Opération 523 - Chapitre 21- compte 2135 – montant de 80 000 €

M. le Maire demande au Conseil :

- De valider les modifications apportées au budget pour l'alarme de l'EHPAD,
- De donner délégation à M. le Maire, en tant que de besoin, pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, les modifications de comptes rendues nécessaires,
- Et plus généralement, de demander que toutes démarches nécessaires soient faites auprès des autorités et services compétents, suite à l'adoption du présent budget.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Il est alors signalé que les balcons de l'EHPAD ont été déclarés non conformes lors de la dernière Commission de Sécurité. A ce titre, et eu égard à leur dangerosité, il sera prochainement procédé à leur destruction.

Fixation du montant des loyers des garages communaux

M. le Maire rappelle que la Commune dispose à ce jour de cinq garages voués à la location.

A ce jour, le loyer des garages donnés à bail est fixé à 38 € mensuels sans toutefois que ce tarif ait fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal.

Il s'avère donc nécessaire de fixer le montant des loyers des garages, étant ici précisé que pour les garages équipés d'une alimentation électrique, les charges afférentes seront assumées par le preneur à bail.

M. le Maire propose au Conseil :

- De préciser que la location des garages est réservée aux personnes justifiant de leur résidence principale sur la Commune
- De fixer le montant des garages communaux voués à la location à la somme de 38 € mensuels
- De dire que le loyer sera payable d'avance
- De donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Adoption du RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public) de l'eau potable

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, service géré par la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène.

Ce rapport permet d'informer les usagers et doit être présenté à l'assemblée délibérante des communes membres de la CCACV dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal sera invité à adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable.

Vu le rapport remis par la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène au titre de l'exercice 2021 et du tableau récapitulatif des indicateurs ci-après

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 850	1 850
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,39	2,39
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	58,9%	62,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,6	2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,3	1,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,17%	0,22%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	40%	40%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

M. le Maire propose au Conseil

- D'adopter le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable au titre de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Il est toutefois évoqué qu'il convient de développer des axes d'amélioration et de préservation de la ressource eau puisqu'on peut constater que l'indicateur P104.3 (rendement sur réseau de distribution) s'élève en 2021 à 62,6 % alors qu'un rendement acceptable se situerait aux alentours de 80%. Cet écart constaté provient entre autres du réseau de distribution vieillissant et des éventuelles pertes d'où une traque incessante des éventuelles fuites constatées sur le réseau de distribution.

Demande de subvention association

- **AAPPMA de Sainte-Geneviève-Cantoin :**

Dans le cadre de son activité, l'association de pêche AAPPMA de Sainte-Geneviève - Cantoin, dont le siège est à Argences en Aubrac, a sollicité auprès de la commune, une subvention de fonctionnement annuel d'un montant de 1 600 € au titre de l'année 2022.

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) clarifiant les règles de versement des subventions par les communes,

Vu l'article L 2131-11 du C.G.C.T. où l'association doit veiller à ce que la délibération lui attribuant une subvention n'ait pas été prise par un ou plusieurs conseillers « intéressés » à l'affaire, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires,

Considérant qu'une demande de la part de l'association est un préalable,

Considérant la complétude du dossier, en ce sens que l'association a fourni toutes informations nécessaires à l'instruction de sa demande,

Rappelant que le Conseil Municipal est souverain pour attribuer des subventions au tissu associatif local, la collectivité locale les accordant (ou les refusant) à sa discrétion,

Reprenant les atouts des actions faites pour les habitants de la commune dans le cadre des activités sportives et de loisirs,

Vu l'avis de la commission, il est proposé d'accorder la somme de 750 € à l'association AAPPMA de Sainte-Geneviève - Cantoin.

M. le Maire propose au Conseil de :

- Décider d'accorder à l'association " AAPPMA de Sainte-Geneviève - Cantoin " une subvention annuelle de fonctionnement de 750 € au titre de l'année 2022.
- Préciser que cette dépense sera imputée au chapitre 65, article 6574, section de fonctionnement,
- Rappeler qu'une association ayant reçu une subvention, peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée (art. L 1611-4 du C.G.C.T.),
- Autoriser M. le Maire à signer tous documents utiles et plus généralement, faire toutes démarches nécessaires auprès des autorités et services compétents suite à la décision d'octroi.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Il est précisé que dans cette présente situation, la Commune a procédé à des aménagements halieutiques au bénéfice notamment des amis pêcheurs.

Il est rappelé que de façon générale, lorsqu'une association souhaite menée une action spécifique (événement ou investissement), celle-ci peut déposer une demande de subvention exceptionnelle.

Enfin, en vu de la préparation des demandes de subvention pour l'année 2023, la commission de la vie associative se réunira en fin d'année pour une mise à jour éventuelle des critères d'attribution.

Rappel des aides proposées par le CCAS

En dehors des attributions obligatoires [domiciliation – ABS (Analyse des Besoins Sociaux) - instruction des dossiers d'aide sociale légale), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en œuvre une politique d'aide facultative.

Le Code de l'Action Sociale et des Familles précise que chaque CCAS (à travers son conseil d'administration) détermine ses propres modalités d'intervention afin de développer une mission de prévention et de développement social dans la commune.

Ainsi, le régime des aides facultatives et le principe de libre administration font que chaque CCAS détermine ses propres moyens d'intervention. Il lui appartient de créer par délibération les différents types d'aides en fonction de ses priorités et des besoins de la population et d'en définir les conditions d'attribution.

Suite à différents échanges sur les prestations, le conseil d'administration a proposé de reconduire ou modifier certaines actions, sous conditions, en direction des familles, de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées ou dépendantes, comme suit :

- Activités sportives, culturelles et de loisirs locales ou à défaut du département de l'Aveyron (Aides en direction des familles, de l'enfance et de la jeunesse) : prise en charge pour une cotisation (sports, culture et loisirs associatifs de l'Argence ou à défaut du département de l'Aveyron) ou une licence sportive annuelle avec affiliation à une fédération sportive nationale (y compris les cours) pour les jeunes de 3 à 16 ans, à hauteur maximale de 80€/an/enfant.
- Prestation facilitant le maintien à domicile, en direction des personnes âgées ou en situation de handicap :
 - Prise en charge du coût de l'installation du dispositif « Présence Verte »
 - Prise en charge de la location pour montre anti-chutes, à hauteur de 30€/an (ou 2,50€/mois, si location, en cours d'année).
- Achat d'une boîte à clés par des personnes âgées ou en situation de handicap : prise en charge totale ou partielle du coût pour une personne seule (ou un couple).
- Aide spécifique pour les familles, lors de voyages scolaires : participation pour les jeunes de 6 à 16 ans, à hauteur de 50€/an/enfant ou suivant la dépense (si inférieure à 50€), uniquement pour les familles non imposables.

A noter qu'au mois de septembre ont été remises en Mairie, Maisons Communales et auprès de partenaires (France Services, Association(s) ...), les demandes de prestations 2022, accompagnées d'une note explicative, alors que sont diffusées auprès de l'ADMR et de la Maison Médicale certaines informations (Présence Verte, boîte à clés et montre anti-chutes) et que sont utilisés Panneau Pocket, Facebook et la presse locale pour une plus large diffusion.

Il est rappelé que le choix avait été fait les 2 années précédentes d'une distribution d'un petit colis par le CCAS à l'attention des personnes âgées de plus de 62 ans, vu le contexte sanitaire. Cette année, une animation collective devrait proposée.

Désignation d'un élu référent Téléthon

En vue des actions prochainement menées sur la Commune, en date des 11 novembre et 3 décembre, au bénéfice du Téléthon, il convient de désigner un élu référent auquel il appartiendra de mobiliser les différentes associations du territoire et de coordonner les différentes actions.

Aucun élu ne présentant sa candidature, il ne peut être désigné de référent Téléthon pour l'édition 2022.

Informations communautaires

Au jour de la séance, M. le Maire délivre les informations communautaires suivantes :

- AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) : le centre de formation pourrait faire l'objet du programme Tiers-lieu rural. Dans le cas où le projet serait lauréat, la CCACV pourrait bénéficier d'un accompagnement au projet jusqu'à 120.000 €. Il s'agit d'une importante demande de fonds à la Région qui pourrait susciter l'intérêt d'autres corps de métiers (ex : coutellerie)
- Assises de l'autonomie le 26/11.
- Ressource eau potable : les difficultés rencontrées dans le Carladez pourraient être rencontrées sur notre territoire si la situation venait à être répétitive.

Autres informations et questions diverses

AGENDA

- Cérémonie du 11/11
- Symphonial de l'Aubrac le 19/11
- Journée d'intégration des apprenants le 03/12

INFORMATIONS

- Des chauffeurs de minibus pour le dépistage du cancer du sein se sont portés volontaires : Paulette LOUVRIER, Thierry GARREL et Jean-François TERRISSE.
- Au regard du comparatif des consommations énergétiques dressé de 2020 à ce jour, il convient de mettre en place une gestion efficiente des salles, une sensibilisation à la consommation énergétique responsable ainsi qu'une rationalisation des déplacements dans le cadre d'un large plan d'économie.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire lève la séance à 00h00.

Certifié affiché

Le 18 Novembre 2022,

Le Maire,
Jean VALADIER

La secrétaire de séance,
Thierry GARREL